

# AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive  
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 22 novembre 2022, à 20h00,  
à la salle du Conseil municipal**

## ORDRE DU JOUR

- 1. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2022**
- 3. Rapports des commissions**
  - Environnement et développement durable du 31 octobre 2022 ;
  - Routes et infrastructures du 2 novembre 2022 ;
  - Finances du 7 novembre 2022 ;
  - Sociale du 9 novembre 2022.
- 4. Projets de délibération**
  - D22-23** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 360'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération au chemin du Grand-Clos, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune et sur la place du village de Saint-Maurice, parcelle N° 8042 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune ;
  - D22-24** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 5'940'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier.

## 5. Adoption du budget 2023

- **Discussion ;**
- **Délibération 22-25 :** Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 ;
- **Délibération 22-26 :** Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 767'600 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises ;
- **Délibération 22-27 :** Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2023 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux ;
- **Délibération 22-28 :** Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter ;
- **Délibération 22-29 :** Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2023, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

## 6. Projet de résolution

Néant.

## 7. Projet de motion

Néant.

## 8. Questions au Conseil administratif

## 9. Communications des membres du Conseil municipal

## 10. Communications du Conseil administratif

## 11. Naturalisations à huis-clos

**Roland SUTTER**  
Président du Conseil municipal

Collonge, le 11 novembre 2022